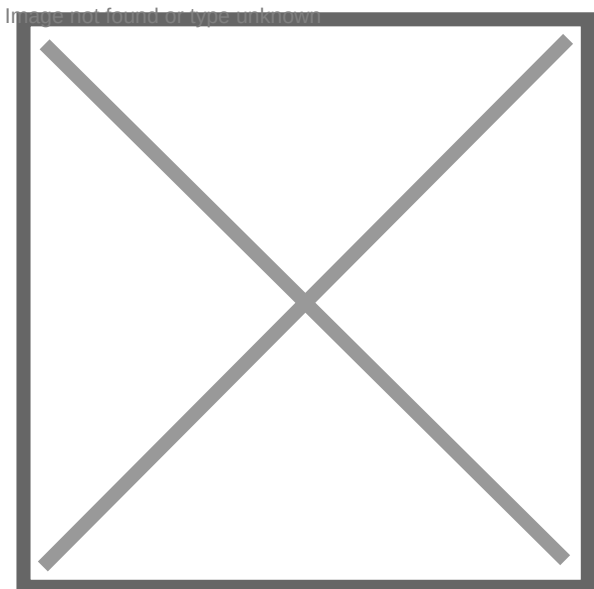




Suspension de permis de conduire

Par **emilien**, le **20/03/2009** à **13:55**

bonjour je voulu avoir quelque renseignement. rnrnVoila je me suis fait controler en voiture positif au canabis, la police ma mis une suspension administrative de 3 mois mé il m'ont di que j'alais prendre 6 pt lors de mon jugement je voulu savoir si c'était sur a 100% et je suis encore jeune permis jusqu'au moi de septembre 2009. rnrnDonc je voulais savoir s'il etait possible de faire un stage de recupération de points avant de les perdres.rnrnMerci d'avance pour votre reponse

Par **Tisuisse**, le **20/03/2009** à **20:14**

Bonjour,rnrnLa réponse est simple, conduite sous stupéfiant = 6 points de retrait. Inutile de passer un stage, sauf si vous voulez dépenser 250 € pour rien, avant votre jugement car ce stage ne pourrait pas vous attribuer de points au-delà du maximum prévu pour vous soit 6 points. La conduite sous substances interdites vous retirant 6 points, votre solde va automatiquement descendre à zéro, d'où invalidation de votre permis, etc, etc.rnrnVous avez de nombreux post-it en en-tête de ce forum. Lisez-les car des réponses à vos questions y figurent, y compris des indications aux questions que vous ne vous êtes pas encore posées.

Par **emilien**, le **20/03/2009** à **20:17**

je vou remerci beaucoup pour votre reponse dc si j'ai bien compri je perd mon permis pur et simple

Par **Tisuisse**, le **20/03/2009** à **23:49**

Lisez d'abord les post-it, ils sont là pour ça. Revenez ensuite poser vos questions complémentaires.